



**Commune de PFULGRIESHEIM**  
**Séance du 21 avril 2017**

**Membres présents :**

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Stéphanie MICHEL.

**Absentes excusées :** Mmes Anne-Laure LEYDET, Michèle MEHN, Elodie ROTH.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

**1. CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG (COS)**

**RETRAIT DU RECOURS CONTENTIEUX CONTRE L'AIRE DE SERVICE**

Le Maire rappelle qu'un recours contentieux a été engagé conjointement par les communes de Pfulgriesheim-Griesheim-sur-Souffel et Dingsheim contre le décret ministériel du 29 janvier 2016 approuvant le contrat de concession pour la construction du GCO (renommé COS) et son cahier des charges fixant une aire de service couplée à une aire de stockage sur le ban de Griesheim à proximité immédiate du territoire communal, par requête du 25 juillet 2016 de Me Denis GARREAU, Avocat au Conseil d'Etat, au motif que ces infrastructures n'étant pas prévues ou présentes à ces endroits au projet initial de 2008 déclaré d'utilité publique. La situation a considérablement évolué depuis cette date et suite au courrier en date du 7 mars 2017 de M. Stéphane FRATACCI, Préfet du Bas-Rhin, il est désormais acquis que ces équipements seront déplacés. Dans ces conditions, l'objet du recours ayant disparu, il est proposé de retirer la requête contentieuse devant être jugée en Conseil d'Etat, sur la base d'une délibération commune à prendre par les trois municipalités concernées. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce point.

**RETOUR DETAILLE SUR LA REUNION DE CONCERTATION DU 15 MARS 2017 RELATIVE AUX AMENAGEMENTS ANTI-BRUIIS, PAYSAGERS ET HYDRAULIQUES MIS EN ŒUVRE EN COROLLAIRE DU COS**

Le Maire revient plus en détail sur la réunion informative du 15 mars 2017 en Mairie animée par M. Stéphane-Jean VIENOT, Directeur des opérations du COS représentant le maître d'oeuvre SOCOS (cf PV du 17 mars dernier) et propose de formuler des observations et demandes écrites suivantes :

- maintien du tracé actuel de la RD 64 rue d'Offenheim,
- doublement de la capacité actuelle de 2 183 m3 du bassin de stockage des eaux pluviales prévu au Sud du Leisbach pour permettre d'absorber 60 mm de pluies d'orage,
- transfert du bassin de stockage et de la zone de compensation hydraulique (cuvette) au Nord du Leisbach,
- déplacement des zones de remblais au Nord du ban en direction de Pfettisheim,
- organisation d'une nouvelle réunion de concertation pour discuter de ces différents points.

M. Sébastien DURST demande l'implantation d'une bande enherbée aux abords du bassin de rétention des eaux pluviales et du franchissement du Leisbach pour atténuer les nuisances sonores.

Mme Corinne ZEISSLOFF souhaiterait que soient réalisés des relevés acoustiques en différents points du village avant le démarrage des travaux.

Ces deux propositions (mise en place d'un dispositif anti-bruit au niveau du ruisseau du Leisbach et relevés acoustiques) seront reprises dans le courrier à adresser au maître d'œuvre. Le conseil municipal valide l'ensemble de ces observations et demande la construction d'un pont pérenne pour le passage des engins agricoles au-dessus du Leisbach en remplacement de l'existant.

## **2. CREATION DE PISTES CYCLABLES**

Dans le cadre de la mise à jour du schéma intercommunal des itinéraires cyclables la commune doit décider des projets d'aménagements prioritaires d'ici 2020. Après présentation du schéma révisé de 2016 et discussions, le conseil décide de retenir en priorités n° 1 et 2 les réalisations des liaisons cyclables :

- entre Pfulgriesheim et Lampertheim pour 2018, le long de la RD 64 rue de Lampertheim, coté cimetière jusqu'au rond-pont à l'entrée de Lampertheim ;
- entre Pfulgriesheim et Truchtersheim, dans la continuité de la rue de Truchtersheim (option 1) ou le long du ruisseau (option 2) à l'horizon 2020.

Les élus sont d'avis de privilégier l'option 2. En effet, le chemin rural dans la rue continuité de la rue de Truchtersheim est carrossable et emprunté par les engins agricoles. Le transformer en voie cyclable lui ferait perdre sa fonction de desserte agricole ! Le Maire rappelle que la commune sera maître d'ouvrage de ces travaux financés à 60 % par le Conseil départemental.

## **3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE**

Le conseil municipal par délibération et à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 150 € à l'association sportive du Collège de la Souffel pour la participation aux championnats de France à Val de Reuil les 27 au 29 janvier 2017 de trois collégiens domiciliés dans la commune. Les crédits nécessaires ont été budgétisés au compte 6574 lors de la séance du vote du budget primitif 2017 du 17 mars 2017.

## **4. TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE PRINCIPALE**

Une réunion publique d'information avec les riverains de la rue Principale invités par courrier du 12 avril est prévue dans la salle de musique de la médiathèque le lundi 24 avril 2017 à 18 H 30, en présence des conducteurs de chantier des sociétés COLAS EST pour la voirie et SOGECA pour l'éclairage public, de M. Pierre GARTISER, chef de l'Unité technique de Wasselonne du Conseil départemental chargée de l'entretien des RD, du Maire, de ses Adjoints et des élus. Seront évoqués les mesures restrictives de la circulation en phase 1 (circulation à sens unique dans le sens Pfttisheim vers Pfulgriesheim) et en phase 2 (circulation interdite dans les deux sens sur le tronçon des travaux) et les problèmes d'accès aux propriétés des riverains et des commerces. Le Maire garantit que les travaux n'empêcheront pas la poursuite des activités commerciales du restaurant « A l'Aigle » et du garage Clemente car l'accès des véhicules à ces commerces sera toujours possible.

Il est proposé en complément des informations déjà disponibles sur le site internet de la commune [www.pfulgriesheim.fr](http://www.pfulgriesheim.fr) (plan de déviation en phases 1 et 2) :

- d'annoncer le chantier de travaux dans un article à paraître dans les DNA par l'intermédiaire du correspondant local M. Pierre KUPFERLE ;
- de faire distribuer un tract d'information rappelant les mesures restrictives de la circulation pendant le chantier à tous les habitants du village.

## **5. PROGRAMMATION DE FUTURS TRAVAUX**

### **Eclairage public**

Une subvention de 40 274 € a été accordée à la commune au titre de fonds de soutien à l'investissement local 2016 de l'Etat pour quatre projets de rénovation et d'extension d'éclairage public, dont celui en cours dans la rue de la Vallée et celui à démarrer prochainement dans la rue Principale. Pour les deux projets restants concernant le renforcement de l'éclairage sur le parking de la salle des fêtes et le sentier piétonnier menant à l'école maternelle et la rénovation de l'éclairage public dans la rue des Bleuets, une nouvelle consultation sera faite auprès de trois prestataires dans les meilleurs délais.

### **Création de nouveaux locaux d'accueil périscolaire et travaux de restructuration de l'école maternelle**

Ce futur projet a déjà été brièvement évoqué dans le compte-rendu du 10 février 2017 dans la rubrique « programme de travaux dans les écoles ».

La communauté de communes du Kochersberg-Ackerland compétente en matière de création et de gestion de structures dédiées à l'accueil périscolaire a prévu pour 2019 de créer et de faire fonctionner un nouvel espace d'accueil périscolaire à Pfulgriesheim, à construire sur un deuxième niveau au-dessus de l'espace affecté à la cantine de la salle des fêtes communale. Le Maire souhaite coordonner ce projet avec des travaux de restructuration de l'école maternelle comprenant entre-autres l'isolation des combles et la réfection de la toiture. A cette fin, il sera pris attache avec le

Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de définir les besoins. Ces travaux seront éligibles à l'aide de l'Etat au titre de la DETR et sous réserve de confirmation par les services du Conseil départemental au titre du fonds de solidarité communale dans le cadre du prochain contrat de territoire pour la période 2018 à 2021.

## **6. ELECTIONS PRESIDENTIELLES SCRUTIN DES 23 AVRIL ET 7 MAI 2017**

Le tableau des permanences effectuées par les élus pour faire fonctionner le bureau de vote ouvert de 8 h à 19 h est validé. La secrétaire de Mairie insiste sur les particularités de ce scrutin et notamment la dépose de pièces complémentaires sur le bureau de vote à savoir :

- les cartes électorales non distribuées aux électeurs suite à la refonte de la liste au 1<sup>er</sup> mars 2017 et la liste récapitulative à émarger par l'électeur qui se voit remettre sa carte en main propre au bureau de vote ;
- les pochettes « procurations utilisées » et « procurations non utilisées » afin de simplifier les opérations de comptage au moment du dépouillement (plus d'une cinquantaine de procurations enregistrées pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin) ;
- les formulaires dérogatoires à faire compléter par les Français inscrits sur des listes de centre à l'étranger (listes consulaires) rattachés administrativement au bureau de vote de leur domicile en France et figurant par conséquent sur la liste électorale de Pfulgiesheim qui souhaitent voter à Pfulgiesheim et non à l'étranger ;
- la notification de la désignation d'un délégué du candidat Nicolas DUPONT AIGNAN venant contrôler la régularité des opérations électorales dans le bureau de vote.

## **7. PREPARATION DU BIC DE JUILLET 2017**

Cette mise au point électorale réglée, la prochaine date de la réunion de la commission d'information est arrêtée le jeudi 4 mai 2017 à 19 h afin d'élaborer le sommaire du prochain numéro du BIC de juillet 2017.

## **8. DIVERS**

### **Food truck antillais**

Un commerçant sollicite un emplacement de stationnement dans la commune pour vendre des spécialités antillaises dans un food-truck. Il reste une possibilité le mardi soir Place du Charron. Toutefois, aucune décision n'est prise à ce sujet. En effet, Mme ZEISSLOFF s'interroge sur l'absence de passage de la camionnette du boucher BEYER de Brumath depuis plus d'une semaine et demande à la secrétaire de Mairie de se renseigner à ce sujet.

### **Aménagement de la partie Sud du cimetière non éligible à la DETR 2017**

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la notification de refus du 10 avril 2017 des services de l'Etat faisant suite à la demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'aménagement de la partie Sud du cimetière.

### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption urbain sur le terrain bâti au 36 rue des Bleuets à Pfulgiesheim.

### **Enfouissement d'une ligne aérienne à haute tension au lieudit Kuhacker**

Un rendez-vous a été pris le 3 mai 2017 à 14 h avec M. Thierry SCHUH d'Electricité de Strasbourg pour la mise en œuvre de travaux d'enfouissement d'un câble électrique aérien à haute tension au lieudit Kuhacker et la pose d'une nouvelle armoire électrique à proximité des terrains de tennis. MM. Claude AFFOLTER, Gérard DURINGER et Paul LOSSEL suivront ce dossier.

## **TOUR DE TABLE**

M. Claude AFFOLTER rappelle le rendez-vous du vendredi 28 avril 2017 à 14 h à la salle des fêtes de Gougenheim pour l'ensachage des roses dans le cadre de l'opération « Une rose, un espoir » du 29 avril 2017.

Mme Corinne ZEISSLOFF relève que la sonnerie des cloches de l'église a lieu à 20 h au lieu de 21 h. Ce dysfonctionnement sera corrigé par la société Bodet en charge de la maintenance de l'horloge de l'église.

Mme Liliane BAUER propose de relancer l'idée d'un marché dans la commune en cas d'interruption définitive de la tournée du boucher dans le village.

M. Jean-Marc HENNIG déplore le dépérissement des arbustes dans les bacs du cimetière et suggère de mettre en place un système d'arrosage automatique. Il convient également d'arroser les nouvelles plantations faites au city-stade lors de l'action « PLANTONS 2017 » du 25 mars dernier. MM. Claude AFFOLTER et Bertrand MEYER décident de se charger de l'arrosage.

M. Paul LOSSEL relève qu'il y a trop de voitures en stationnement illégal ou prolongé dans la rue de la Citadelle.

En ce qui concerne l'îlot de voirie à aménager dans la rue principale et ses ramifications vers les équipements sportifs, il propose que le cheminement piétonnier menant au terrain de football soit décalé afin d'atténuer le dénivelé avec la RD. Ce point sera traité lors de la réunion publique d'information du lundi 24 avril 2017.

M. Sébastien DURST rappelle que les thuyas plantés le long de la clôture du presbytère doivent être taillés par M. PETITJEAN.

Mme Stéphanie MICHEL aborde différents problèmes inhérents au lotissement du Levant : devenir du terrain non bâti, construction non achevée sur un autre terrain à bâtir, déjections canines aux abords de la passerelle franchissant l'Avenheimer bach. Le Maire explique qu'un permis de construire a été délivré le 11 août 2016 sur le terrain résiduel non bâti. En ce qui concerne la construction inachevée, il propose de rencontrer le propriétaire en Mairie. Enfin, il sera discuté de l'intérêt de mettre en place de nouvelles bornes d'hygiène canine lors de la prochaine séance du conseil municipal.

M. Gérard DURINGER, en charge de la gestion des locations de la salle des fêtes, propose de faire diffuser aux conseillers municipaux un projet remanié du règlement intérieur de la salle des fêtes à adopter ultérieurement par l'assemblée.

La séance est levée à 10 h 44 minutes.